

NOTE EXPLICATIVE

AFFECTATION AU FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE

Afin de ne pas laisser inutilisés certains soldes d'emprunts, ceux-ci peuvent être transférés au fonds de réserve extraordinaire afin de pouvoir être utilisés pour des acquisitions futures au service extraordinaire.

Dans le présent dossier, le Collège propose au Conseil l'affectation d'un montant total de **2.407,03€** relatif aux différents soldes d'emprunts pour 2 projets.